

**Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE**

**Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE, sauf en ce qui concerne les produits relevant de l'annexe I du traité)

(2014/C 14/05)

Date d'adoption de la décision	4.12.2013	
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37606 (13/N)	
État membre	Allemagne	
Région	Hessen	Zones mixtes
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Hessen — HIAP	
Base juridique	Beihilferichtlinien für die nachhaltige Bewirtschaftung landwirtschaftlicher und naturschutzfachlich wertvoller Flächen in Hessen, Teil II: Hessisches Integriertes Agrarumweltprogramm (HIAP)	
Type de la mesure	Régime d'aide	—
Objectif	Engagements agro-environnementaux	
Forme de l'aide	Subvention directe	
Budget	Budget global: 1 Mio EUR Budget annuel: 1 Mio EUR	
Intensité	100 %	
Durée	1.1.2014-31.12.2014	
Secteurs économiques	Culture et production animale, chasse et services annexes	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Regierungspräsidium Darmstadt Kreisausschüsse von 16 hessischen Landkreisen	
Autres informations	—	

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

<http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/index.cfm>